

Département des Pyrénées-Orientales  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE  
MONTALBA LE CHATEAU  
SEANCE DU 17 FÉVRIER 2023

Date de convocation :  
10/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le 17 février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Montalba le château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Mme Marie MARTINEZ, Maire.

En exercice : 9  
Présents : 6  
Votants : 9

Sont présents : Alex SIRE, Olivier GRIEU, Éric CHIMENTO, Pierre ARIS, Maxime SIRE.

Absents excusés : Renaud SALA (donne procuration à Maxime SIRE), Sandrine BERDAGUÉ (donne procuration à Marie MARTINEZ), Sébastien VAN LANCKER (donne procuration à Olivier GRIEU)

Secrétaire de Séance : Pierre ARIS

**Délibération N° 2023/05**

**Objet : Accompagnement et suivi pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur bâtiment agricole par la société SUD SOLAR SYSTEM**

Madame le maire explique qu'après discussion, l'ensemble du conseil municipal a souhaité que la commune conduise elle même le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit de la bergerie communale. La Société SUD SOLAR SYSTEM, sollicitée par la municipalité, a proposé un accompagnement et un suivi pour cette opération. Le montant de cette prestation s'élève à 900 € HT payable en deux fois.

Elle se décompose en 3 étapes :

Étape 1 : Étude de faisabilité après visite sur site

- Visite sur site
- Réalisation de l'étude de faisabilité (plans bâtiment, dimensionnement de la centrale, simulation économique, etc.)
- Consultation des constructeurs de bâtiments

À noter que dès lors que la visite sur site est réalisée, la prestation est engagée et 600 € HT seront dus.

Étape 2 : Accompagnement du projet jusqu'au retour de la Proposition Technique et Financière (PTF)

- Montage et dépôt de la demande de raccordement (PTF)
- suivi de la demande jusqu'à la proposition de raccordement

Étape 3 : Consolidation de la faisabilité économique, l'ensemble des paramètres financiers étant connus

- Finalisation du montage économique définitif
- Planification de l'intervention photovoltaïque sur bâtiment

Mme le Maire précise que le financement du projet sera à la charge de la commune. Elle propose donc à l'assemblée de valider la proposition d'accompagnement et de suivi de la Société SUD SOLAR SYSTEM.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la proposition d'accompagnement et de suivi de la Société SUD SOLAR SYSTEM
- **AUTORISE** madame le maire à signer tout document concernant cette affaire.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération envoyée en sous-préfecture le : 17/02/2023

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

- Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
- Affichage le :
- Insertion au recueil des actes administratifs le (s'il y a lieu) :
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé.

Fait et délibéré le 17/02/2023  
à Montalba-le-Château,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

  
Mme Marie MARTINEZ

